

2010_B028

OBJET : ZAE - Zone transférée - Réhabilitation du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence - Rue Bessemer - Programme 2005 - 7V - Commune d'Aix-en-Provence - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

Le 4 février 2010, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Aixagone de Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 28 janvier 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BAPRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Danièle BRUNET, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, Membre du Bureau, Les Pennes-Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvain DI CARO, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du Bureau, Vitrolles - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Jean-Christophe GROSSI, membre du Bureau - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puyloubier - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Périers - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du Bureau, Vitrolles - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air - Jean-Marc PERRIN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

Robert FOUQUET, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Jules SUSINI
Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Roger PELLENC
Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard BRAMOULLÉ

Excusé(s) :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau
Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence
Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon
Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence
Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence
Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence
Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence
Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet
Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence
Stéphane PAOLI, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

DGA Environnement Et Infrastructures
Direction Des Infrastructures Et De L'aménagement
Service Travaux Des Infrastructures Communautaires
DIRIA_15012010_Quitus SEMEPA_7V

BUREAU DU 4 FEVRIER 2010

Rapporteur : Monsieur Roger Pellenc
Madame Catherine Rivet

**Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAE - Zone Transférée -
Réhabilitation du Pole d'activités d'Aix en Provence - Rue Bessemer -
Programme 2005 - 7V - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire.
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la réhabilitation du Pôle d'Activités d'Aix en -Provence, la SEMEPA avait obtenu le marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique. Les travaux sont terminés et la garantie de parfait achèvement étant expirée, il s'agit aujourd'hui de clôturer cette opération.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix s'était engagée, dans le cadre du programme 2005, dans la réhabilitation du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence et avait délégué la maîtrise d'ouvrage publique à la SEMEPA, selon marché 3C05M25.

La SEMEPA sollicite la délivrance du quitus correspondant puisque les travaux sont terminés et la garantie de parfait achèvement a expiré

La SEMEPA nous a transmis le bilan de cette opération, dont le décompte définitif est le suivant :

Recettes SEMEPA

Avance de la CPA TTC :	1 391 346,00 €
Produits financiers TTC :	16 203,97 €
Total SEMEPA TTC :	1 407 549,97 €

Dépenses définitives TTC : 1 403 868,10 €

dont <i>Frais Divers</i>	52 101,86€
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	59 642,70€
<i>Travaux</i>	1 292 123,54€

Solde disponible SEMEPA TTC : 3 681,87 €

Montant de l'enveloppe financière prévue au marché TTC 1 447 000,00 €

Montant rémunération SEMEPA versé de 2005 à 2009 55 653,86 €

En conclusion, l'analyse de ce décompte fait apparaître un solde créditeur de 3 681,87€TTC, lequel doit être reversé à la Communauté du Pays d'Aix.

Par ailleurs, la SEMEPA, conformément aux dispositions de la convention sollicite le quitus pour l'exécution de sa mission.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;
VU la délibération n°2009 A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09
déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER le bilan de clôture du mandat confié à la SEMEPA pour le programme de réhabilitation 2005 sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence,**
- **DIRE que ce bilan fait ressortir un solde créditeur pour la Communauté du Pays d'Aix de 3 681,87€ TTC,**
- **AUTORISER le Président à faire recette de la somme correspondante,**
- **DONNER quitus à la SEMEPA pour le marché visé dans l'exposé qui précède.**

FICHE DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU 15 janvier 2010.....

OBJET DU RAPPORT : Réhabilitation 2005 du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence – Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

Travaux des infrastructures communautaires

DIRECTION/SERVICE :

Nom du Rédacteur du rapport : C. DURBEC
 Nom du correspondant financier : E.CARBONELL
 Code service (astre) :

TEL : 0488781020
 TEL : 0488781020

☐ Investissements générateurs de charges de fonctionnement annuelles :

€

☐ Rapport ou Projet avec Recettes attendues :x

3 681,87€

Imputation comptable

Nature/Fonction **238** OU N° Opération : 305

INSCRIT 2009	Réalisé	Disponible avant rapport	Montant du rapport
0		0	3 681,87€

Incidences prévisionnelles sur les prochains exercices

2010	2011	2012	2013
3 681,87€			

VISA CARTOUCHE ENVIRONNEMENT

CARTOUCHE À REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR LES DELIBERATIONS DONT LA CPA À LA PLEINE **MAITRISE D'OUVRAGE**, SONT EXCLUES LES DELIBERATIONS QUI CONCERNENT LES SUBVENTIONS, LES FONDS DE CONCOURS.

Objet du rapport : : Réhabilitation 2005 du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence – Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

Service rédacteur : Service travaux des Infrastructures Communautaires

Nom du rédacteur C. DURBEC

Téléphone : 04.88.7810.20

Impact global du projet sur l'environnement :
Sans objet

Objectifs de réduction ou prévention des nuisances :
Sans objet

AVIS DU SERVICE ECOLOGIE URBAINE :

OBJET : ZAE - Zone transférée - Réhabilitation du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence - Rue Bessemer - Programme 2005 - 7V - Commune d'Aix-en-Provence - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

